

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 377 30 septembre 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
René Duboux

377

Domaine public

Brouillard

Rappel. Réalisé trois semaines avant le dernier week-end de votations, dépouillé semble-t-il soigneusement et selon des critères clairs, un sondage révélait que 43 % des Suisses considèrent que la télévision de notre pays est politiquement neutre, tandis que 12 % la situent plutôt à gauche, et 10 % plutôt à droite (35 % des personnes interrogées ne savent pas ou n'ont pas d'opinion). Quelques détails supplémentaires : le plus fort pourcentage des personnes considérant la télévision comme politiquement neutre (46 %) apparaît chez celles qui ont suivi l'école secondaire ; les universitaires sont les plus nombreux à placer le petit écran plutôt à gauche (24 %) ou plutôt à droite (13 %) ; parmi les personnes venant de l'école primaire, un fort pourcentage (47 %) d'indécis ; par rapport aux régions linguistiques enfin, un assez fort clivage : dans le total des personnes tenant la télévision pour neutre, on trouve 63 % des Tessinois, 44 % des Allemaniques et 34 % des Romands.

« A posteriori » on est frappé, si l'on fait un tant soit peu confiance aux spécialistes du sondage, par le fossé qui sépare une telle investigation, somme toute assez simple à mettre sur pied, et le vote de samedi et dimanche passés, en ce qui concerne la qualité et la quantité des informations recueillies : d'un côté une prise de température assez précise pour être directement exploitable (nécessité d'une politique d'information à la SSR), de l'autre un brouillard politique compact, dans lequel les observateurs les plus chevronnés perdent leur latin. A quand l'introduction d'une explication de vote, lors des consultations sur les grandes questions de principe ?

Il reste, si l'on ne peut pas expliquer valablement la réaction du peuple suisse, à tirer au moins la leçon du « non » à l'article constitutionnel proposé sur la radio et la télévision.

La première étape s'impose : il s'agit d'ancrer dans la Constitution la compétence de la Confé-

dération en la matière ; c'est le seul point sur lequel tout le monde s'est déclaré d'accord et la rédaction d'un tel article ne devrait pas prendre beaucoup de temps. Une telle procédure aurait au moins deux avantages : d'une part la Constitution ne se trouverait pas encombrée par des problèmes d'intendance, et d'autre part le « vide juridique » à ce chapitre serait comblé rapidement.

A partir de là, le débat politique pourrait avoir lieu sur des bases saines : plus question de cacher son jeu sous une accumulation de termes vagues et solennels, plus question d'é luder les questions cruciales sous le prétexte du raccourci constitutionnel, plus question d'une législation d'application bornée par un dispositif constitutionnel qui en dit à la fois trop et pas assez.

Certes, l'évolution de la discussion parlementaire au fil des ans sur le sujet nous apprend que les forces politiques désireuses de mettre la radio et la télévision sous le boisseau feraient jouer là leur influence ; mais celle-ci s'exercerait au moins en plein jour, dans le respect des formes démocratiques.

Dans le cas du vote sur l'assurance RC auto, les résultats du scrutin ont au moins l'avantage d'être clairs, même s'il ne faut pas minimiser l'importance du nombre des citoyens acquis aux idées de la VPOD. Deux leçons :

- il devient indispensable, devant les attaques démagogiques de la droite, de réhabiliter le travail de l'administration et du secteur public (que n'a-t-on pas entendu sur les conséquences néfastes d'une étatisation ?) ;*
- s'agissant du contrôle des assurances, il faudra mettre à jour le double jeu de la droite qui, d'une part se félicite des mesures prises récemment (nouvelles dispositions sur le Bureau fédéral des assurances) et, d'autre part, refuser de leur donner une quelconque substance en s'opposant à la création de nouveaux postes de fonctionnaires.*

Cinquante personnalités à l'affût

Il faut donner une bonne fois les noms des fondateurs du « groupe Hofer », cette association qui est devenue la bête noire des gens de télévision et de radio outre-Sarine, à raison sûrement puisqu'elle paraît être à l'origine de la plupart des interventions du pouvoir politique et économique sur la SSR depuis des mois (voir DP 193), le Département des transports, des communications et de l'énergie, sous la houlette de Willi Ritschard s'étant soudain départi de sa neutralité lors de l'« affaire des comités de soldats ». Voici donc l'instrument des partis bourgeois, tel qu'il se présentait en 1974 (30 janvier)¹, à travers les noms et les fonctions qui devaient faire impression sur les responsables de la radio et de la télévision !

Président : Walther Hofer, conseiller national, professeur à l'Université de Berne (UDC) ;

Vice-présidents : Ernest Bieri, Banque Bär, Zurich, ancien directeur des Finances zurichoises, colonel, responsable d'Armée et Foyer (rad.) ;

Edgar Oehler, conseiller national (connu pour ses prises de position en faveur du régime de Pinochet), rédacteur en chef du quotidien ultra-conservateur « Ostschweiz » (PDC) ;

Willy Sauser, conseiller national, vice-directeur chez Bührlé (ev.) ;

Des syndicats patronaux...

Membres : Marcel Aeschbacher, secrétaire des syndicats patronaux, Zurich (rad.) ;

Erwin Akeret, conseiller national, éditeur du « Züribieters »/« Weinländer Tagblattes » (UDC) ;

¹ Voir la documentation réunie à ce sujet par « Konzept » et le Gewerkschaft Kultur Erziehung und Wissenschaft (à travers sa publication « Gkewinfo », case postale 202, 3000 Berne 8).

Eduard Amstad, conseiller aux Etats, avocat, NW (PDC) ;

Hans Bächler, député, ing. agronome, Morat (UDC) ;

Hans-G. Bandi, prof. à l'Université de Berne ;

Walter Baumann, cons. national, AG (UDC) ;

Max Beer, commerçant, Berne (UDC) ;

Aloys Bommer, conseiller national, TG (PDC) ;

... à Raymond Brogger...

Raymond Brogger, conseiller aux Etats, ombudsmann dans le secteur des assurances, multiples conseils d'administration, tout-puissant dans les Rhodes intérieures d'Appenzell (PDC) ;

Hans Conzett, éditeur (Conzett & Huber), Zurich (UDC) ;

Peter Dürrenmatt, conseiller national libéral, ancien rédacteur en chef des « Basler Nachrichten » ;

Walter Franke, industriel, Aarburg ;

Othmar Fries, directeur des Transports publics de la ville de Lucerne ;

Heinrich Fueter, producteur de films (Condor-Film), Saint-Moritz (rad.) ;

Jakob Furter, industriel, Saint-Gall ;

Willy Güdel, journaliste bernois responsable des publications du groupe Hofer ;

Theodor Gut, conseiller national, rédacteur en chef de la « Zurichsee-Zeitung » (rad.) ;

Fritz Gygi, professeur de droit à l'Université de Berne, membre de la commission d'experts pour l'article constitutionnel sur la radio et la télévision (UDC) ;

Josef Harder, ancien conseiller d'Etat, Frauenfeld ;

Fritz Honegger, conseiller aux Etats et membre de multiples conseils d'administration (dont Elektro-Watt), Zurich (rad.) ;

Ernst Jaberg, conseiller d'Etat bernois (UDC) ;

E. Lardelli, conseillère nationale, Coire (UDC) ;

Kurt Lareida, réd. en chef, Aarau ;

Innozenz Lehner, conseiller national, avocat, Brigue (PDC) ;

Felix Matthys, ass. Université de Zurich (UDC) ;

Rolf Mauch, secrétaire de la Chambre de commerce argovienne (rad.) ;

Franz Muheim, conseiller aux Etats, notaire, multiples conseils d'administration (PDC) ;

Theo Praxmarer, industriel, AG ;

Niklaus Rentsch, industriel, Berne (UDC) ;

Kurt Rietmann, lic. sciences politiques, AG ;

Albrecht Rychen, professeur, Lyss (UDC) ;

Alfred-E. Sarasin, banquier, Riehen ;

Adelrich-J. Schuler, conseiller national, réd. des catholiques « Neuen Zürcher Nachrichten » (PDC) ;

Walter Siegenthaler, président de la Banque cantonale bernoise, Muri ;

Fritz Stähli, président de la ville de Bienne (rad.) ;

... en passant par le Redressement national

Ullin Streiff, avocat, membre du Redressement national, Uster (rad.) ;

Robert Stuber, prof. gymnase de Bienne (rad.) ;

Alfred Stucki, médecin, Thoune ;

Gion-C. Vincenz, conseiller aux Etats, ing. agr., Coire (PDC) ;

Eduard Vögeli, juriste (UDC) ;

Karl Völk, dir. UBS, Zurich (sans parti) ;

Joachim Weber, conseiller national, SZ (rad.) ;

Hermann Weyeneth, agriculteur, Berne ;

Sigmund Widmer, président de la ville de Zurich (ind.) ;

Eduard Wüstendörfer, homme de théâtre et de TV, Zurich (sans parti) ;

Hans Zwicky, réd. à la « NZZ », BE.

On le voit, le groupe Hofer ne manque pas de tribunes... Quant à l'orientation politique de ses membres, elle justifie bien l'affiche du groupe, « Association hors parti des téléspectateurs et des auditeurs suisses » !

DANS LES KIOSQUES

Un quotidien, le nouveau produit Migros

Des trois journaux politiques lancés par la Migros en 1935, seul celui en langue italienne a conservé le rythme de parution hebdomadaire et il est devenu l'organe des coopérateurs Migros de langue italienne (avec « Construire » en Suisse romande et « Wir Brückenbauer » en Suisse allemande). Il s'agit d'« Azione ». Le journal « Action » a disparu peu après sa fondation, il a reparu à la fin de la guerre 1939 - 1945 pour disparaître de nouveau quelques années après. Quant à « Die Tat », transformé en quotidien en automne 1939, il n'a jamais atteint une diffusion très importante. Il plafonne actuellement à 36 000 exemplaires, malgré sa chance d'être le seul quotidien zurichois du soir.

L'école Ringier

La philosophie de M. Pierre Arnold, nouvel animateur de la Migros : un bon produit a du succès ! C'est pourquoi il pousse à libérer « Die Tat » de ses liens avec l'Alliance des indépendants et à mettre sur pied rapidement une conception dynamique et originale du quotidien de la Limmat. Un rédacteur en chef populaire en Suisse alémanique vient donc d'être engagé, Roger Schawinski, le responsable de l'émission d'information des consommateurs à la télévision alémanique. Une équipe nouvelle, formée en partie aux méthodes de la presse Ringier, est en voie de constitution. Le nouveau journal devrait être bientôt prêt. Son succès devra être rapide car les adversaires d'un quotidien qui coûte cher sont nombreux dans les organes directeurs de la Migros. L'expérience sera intéressante à suivre. Le canal de distribution Migros sera-t-il utilisé pour diffuser le journal ? A quoi ce dernier devra-t-il son originalité ? Les réponses ne tarderont pas. — En attendant, dans le canton de Berne, les

« Berner Nachrichten » commencent à se faire remarquer sur le plan publicitaire. L'équipe de football des « Young Boys » fera connaître ce nom dans toute la Suisse. Le nouveau journal, issu de la fusion de deux quotidiens régionaux, occupera d'emblée la première place dans la presse bernoise avec un tirage de 80 000 exemplaires dès sa parution, au début de 1977.

Le cinéma suisse

— Lire dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » (dont le contenu ne semble pas encore pâtir des conflits survenus à l'intérieur de la rédaction) deux travaux intéressants. Le premier est consacré au cinéma suisse, à ses objectifs, à ses difficultés économiques dues aussi au climat de récession, à ses thèmes familiers, le tout rassemblé et synthétisé par le cinéaste suisse-allemanique Alexander-J. Seiler. Le deuxième tient en des extraits (à paraître en allemand sous le titre « Männerfrage ») du livre du spécialiste américain Harvey E. Kays (« Male Survival, Masculinity without Myth ») sur le « problème des mâles », ou tout ce que l'on peut dire à partir des moqueries enfantines vieilles comme le monde, sur le thème « mon papa est plus fort que le tien ».

— Quatre textes, au moins, dignes d'intérêt dans le supplément du week-end de la « National Zeitung » : une somme sur la télévision (un producteur de la télévision suisse-allemanique s'interroge sur la façon de redonner une certaine crédibilité au petit écran), une série d'interviews (d'éditeurs allemands, autrichiens et suisses) sur l'édition « balançant entre le commerce et l'art », et deux notes sur deux problèmes qui, à vrai dire, ont fait beaucoup plus de bruit outre-Sarine qu'en Suisse romande, l'éviction de l'écrivain Niklaus Meienberg de l'équipe de rédaction du magazine du « Tages Anzeiger » et le passage du journaliste Roger Schawinski de l'émission « Kassenstruz » au quotidien « Die Tat » (thème : « Kassensturz » survivra-t-elle à ce départ ?).

Givaudan partout

Curieuse information glânée notamment dans le « Daily Mail » du 21 septembre dernier.

Une planteur venant en droite ligne d'une usine située à Whyteleaf, près de Caterham dans le Surrey, incommode à ce point les habitants de la région que des pompiers, dûment équipés de masques à gaz et du matériel indispensable à des recherches sérieuses, ont dû entrer en action pour tenter de décontaminer les terres et les eaux polluées. Pour l'instant, pas de malades assez graves pour être hospitalisés ; mais, à verser au dossier, cette réplique superbe du porte-parole de la direction de l'usine en question : « un tel phénomène ne peut se produire que tous les dix ou quinze ans ».

Voilà, direz-vous, une histoire comme en recensent tous les jours les défenseurs de l'environnement. Peut-être, mais elle gagne une certaine saveur lorsque l'on apprend que la fabrique en question appartient à Givaudan, de triste renommée. Décidément, la fabrication de parfums et d'essences aromatiques n'est pas exempte de surprises. Les accidents — dussent-ils intervenir que tous les dix ou quinze ans — se multipliant, verra-t-on enfin Hoffmann-La Roche (Givaudan) pratiquer une politique d'information digne de ce nom ? Au moins assez élaborée pour que les touristes helvétiques sachent désormais quelles régions du globe leur sont interdites...

P. S. — L'affaire de Seveso a contribué à éclairer l'opinion publique mondiale sur les terribles propriétés du trichlorophénol et de la dioxine. On sait que les Américains avaient utilisé le défoliant 2-4-5 T (à base de trichlorophénol) contre les Vietnamiens. Ce même produit est aujourd'hui en usage en Irlande : l'armée britannique vient d'en arroser quatre mille hectares de fougères dans le nord du bastion traditionnel de l'IRA provisoire, le comté de South Armagh, cachette des maquisards.

Interruption de grossesse: les limites du débat

C'est sans surprise que l'on a pris acte de la récente décision du Conseil des Etats de recommander au peuple le rejet de l'initiative pour la solution des délais. Qu'attendre d'autre de cette Chambre qui, au long de la procédure législative parallèle (e encore pendante), s'est fait la championne de la solution minimaliste en la matière, dite solution médico-sociale. Les débats auront tout de même permis de reconnaître que la répartition des forces, au sein du Conseil des Etats, est restée pratiquement stable depuis le premier débat sur la libéralisation de l'avortement qui date de juin 1975.

Il reste maintenant à attendre, après la prise de position prévue du Conseil national, que le Conseil fédéral fixe la date de la consultation au cours de laquelle le peuple aura donc à se prononcer sur le texte suivant (art. 34 novies de la Constitution): « L'interruption de la grossesse n'est pas punissable lorsqu'elle est pratiquée par un médecin autorisé à exercer sa profession, dans

les douze semaines après le début des dernières règles et avec le consentement écrit de la femme. Le libre choix du médecin est garanti. La Confédération prend, avec la collaboration des cantons, les mesures nécessaires pour protéger la femme enceinte et encourager la planification familiale. » Sur le plan parlementaire, il semble bien en définitive que les clivages importants soient déjà fortement marqués. Pas de bouleversements du climat à attendre donc, si ce n'est à l'occasion, un éventuel repli général de dernière heure sur une position « fédéraliste ».

Des défenses inconscientes

Mais il se vérifie également que les discussions publiques, contradictoires ou non, aient atteint aujourd'hui certaines limites. C'est ce que rapporte notamment le Dr P.-A. Gloor au long de quelques lignes tirant la leçon des débats organisés dès 1971 à la suite du lancement de l'initiative « pour la décriminalisation de l'avortement »

(texte publié dans le premier « Dossiers Contacts », tout entier consacré à la question de l'interruption de grossesse. 1002 Lausanne, case postale 2134):

« (...) J'ai eu l'impression que le débat est au fond limité par des défenses inconscientes individuelles et collectives, à base d'angoisse et de culpabilité, qu'il est très difficile de surmonter. Il est notamment malaisé d'orienter la discussion vers l'ambivalence qui accompagne toute conception, toute grossesse et toute naissance, même dans les conditions les plus souhaitées et les plus heureuses; de parler du contrôle individuel de la violence et des pulsions meurtrières; d'évoquer les causes lointaines d'une grossesse non désirée. Ce sont ces défenses inconscientes qui constituent l'obstacle le plus redoutable à une prise de conscience étendue du problème, et à une décision politique efficace. »

Nul doute que la réflexion sur le problème de l'avortement doive franchir aujourd'hui un nouveau palier. C'est ce à quoi contribue un ouvrage important dont nous rendons compte ci-dessous.

Dépasser les dogmatismes

Lors d'une récente émission de télévision, J.-J. Morier-Genoud (conseiller aux Etats, socialiste vaudois) rappelait à l'un de ses collègues fribourgeois qu'en réalité ce qui sépare avant tout les différentes parties en présence au sujet de l'avortement, c'est une certaine conception de la tolérance. Alors que les partisans de la solution des délais (interruption légale possible pendant les trois premiers mois) acceptent le pluralisme des opinions et des convictions au moins en la matière, leurs adversaires, au contraire, n'admettent qu'une et une seule « orthodoxie », une prise de position qui les amène naturellement à vouloir sanctionner pénalement tout ce qui ne cadre pas avec le dogme du droit à la vie.

Or il est temps d'affirmer que pour l'opinion publique le débat sur le dogme devient lassant. Cha-

cun, ou presque, a eu loisir, à ce chapitre, de faire l'expérience de cette débauche d'avis catégoriques et contradictoires: un affrontement pour l'instant sans issue.

Ce débat absurde où la communication devient impossible, où prévaut avant tout l'excommunication morale et éthique, est d'autant plus inutile que dans le domaine de l'avortement, des terrains innombrables restent à défricher. Preuve en soit une récente étude psycho-sociologique genevoise, émanant d'une équipe pluridisciplinaire de psychiatres et de sociologues, et intitulée « Le sens de l'avortement » (Jean Kellerhals et W. Parini, Georg, 1974).

Les auteurs de ce travail posent en quelque sorte comme point de départ que la décision d'avorter, lorsqu'elle s'élabore concrètement chez une femme enceinte, est loin d'être plane, linéaire, simple ou monolithique; elle est au contraire riche,

ambiguë, insaisissable, et traduit un conflit subjectif considérable. « Conflit qui, tantôt se situe au plan du désir de grossesse... tantôt au plan normatif. Les jugements moraux associés à l'avortement sont négatifs. Des institutions, des traditions, l'opinion publique contribuent à l'assimiler à un meurtre. D'où une tension considérable, dans la subjectivité des femmes, entre le nécessaire recours à l'interruption et son image. De cette tension surgit, entre autres, la culpabilisation » (p. 14).

La décision d'interrompre ou de continuer une grossesse est prise en un moment de tension où s'affrontent d'une part les projets individuels de vie propres à la femme enceinte ou au couple et d'autre part les déterminismes socio-culturels qui imprègnent de l'extérieur toute la vie privée des personnes.

C'est là certainement que, en ce qui concerne

l'étude genevoise, l'expérience de collaboration pluridisciplinaire entre le clinicien et le sociologue s'avère la plus probante, l'un ne cessant de rappeler à l'autre les voies et les chemins du concret, et réciproquement le sociologue s'attachant à mettre l'accent sur les mécanismes qui font et défont les décisions individuelles.

Cette complémentarité de deux approches de l'avortement induit dans la publication entière une dialectique tout à fait inédite et de constantes remises en question. Au point de se demander, en refermant le livre, pourquoi il reste encore des sociologues qui s'entêtent à poursuivre leurs travaux en ne faisant référence qu'à leurs propres critères...

Au long du « Sens de l'avortement », l'approche du psychiatre clinicien (au moment de mettre par écrit ses observations, il vient peut-être tout juste de quitter une patiente en plein désarroi) manifeste une conscience extraordinairement dense de la réalité humaine, de la matière première psychologique. Tout un pan de l'étude s'efforce donc de comprendre et de faire comprendre que « c'est par rapport à un projet de vie que l'on acceptera ou niera la venue d'un enfant, beaucoup plus que par rapport à des contraintes spécifiques héritées du passé, immédiat ou lointain, des couples et des personnes » (p. 26). Il est, à travers ces pages, possible de lire bien davantage qu'une « simple » digression sur l'avortement : c'est une manière de questionner le sens de la vie des couples qui est livrée là, où se trouve dégagé, à travers le processus de décision, l'ensemble des motivations qui conduisent à accepter l'enfant ou à le refuser.

L'approche sociologique, comme par contraste, suscite également chez le lecteur un intérêt passionné. Il est vrai que le rôle et la fonction sociale de l'enfant dans notre société ne dépendent pas seulement de l'intention subjective des parents (les acteurs sociaux en l'occurrence), mais principalement des conditions de vie à la naissance. « Intéressée surtout à l'enfant-capital, la société globale a mis l'essentiel de ses efforts

dans le développement d'institutions de socialisation technique (école, centres de formation, etc.) et de contrôle social. Voulant vivre avec l'enfant une relation affective privilégiée, les couples (et les femmes en particulier) insistent surtout, sans nier le rôle des institutions scolaires et para-scolaires, sur les conditions de l'épanouissement personnel de l'enfant » (p. 37). Prévisible : un affrontement entre le projet social pour l'enfant et le projet familial...

La conclusion ? Ce petit bouquin vient à point

nommé débloquent le débat sur l'interruption de grossesse dans notre pays. Plus même, il indique peut-être la voie qui permettra de renouer le dialogue manifestement interrompu depuis des mois. Parce qu'il recèle une critique impitoyable de tous les dogmatismes : apparaissent ainsi nettement les limites tragiques des arguments du type « l'avortement, c'est d'abord un meurtre », mais aussi les insuffisances du libéralisme folâtre qui ignore tout de l'itinéraire intérieur des acteurs du drame.

E. B.

Finances: les droites devront s'expliquer

TVA, où en sommes-nous ? La seule donnée nouvelle et sûre, c'est le report de la votation fédérale. Peuple et cantons voteront donc en juin, et non pas en mars. C'est trois mois de gagnés pour que le Conseil fédéral puisse remonter le courant. Pendant ces trois mois supplémentaires, il y aura au moins un passage obligé dans chaque discours de chaque conseiller fédéral ; les rédacteurs aux discours fédéraux pourront sans autre coller dans l'allocution fédérale, à la même place, la bonne, le couplet. Les journalistes peuvent demander que soit conservé le « plomb » du compte-rendu des discours attendus : « Abordant le thème de la situation financière, le conseiller fédéral a souligné avec force, dans la perspective des prochaines votations, la nécessité pour la Confédération de disposer de moyens suffisants ».

La réforme dans le collimateur

Ces trois mois de ritournelle, chaque fois que s'ouvrira la boîte à discours, ne seront pas de trop pour informer le peuple (voyez le sondage : qu'est-ce que la TVA ?) et pour ajouter après chaque promesse, le leitmotiv : à condition, bien sûr, que la TVA soit acceptée...

On sait encore que le Conseil fédéral, par l'intermédiaire d'une délégation, a entendu tous les

groupes parlementaires. Sur le résultat de ces discussions, mystère. Pourquoi ne sommes-nous pas largement informés, au moins sur les conclusions de ces entrevues ?

En fait, la bataille déborde très largement le cadre parlementaire. Le climat. L'Administration fédérale et le Conseil fédéral ont sorti des messages dans la tradition « réforme » : neuvième révision de l'AVS (même si ce projet appelle un certain nombre de réserves), assurance-accident, accélération de l'assurance-chômage. C'est incontestablement un gage donné à la gauche réformiste.

Mais la réaction a été immédiate dans les milieux de la droite économique (voir en Suisse romande, les Groupements patronaux vaudois, la Société pour le développement de l'économie suisse).

Dès lors se renforce la certitude que la droite saisira l'occasion de casser durablement le réformisme resurgent en provoquant un « non ». Sans une explication interne de la droite, une explication entre la partie politique et la partie économique, la Suisse est vouée à l'impasse financière ou à la rupture de l'équilibre politique.

Ce sujet étant le plus important de la législature, DP sans plus tarder pendra position dans ses prochains numéros et ouvrira, dans ses colonnes, le débat indispensable.

Le chômage existe

Après le vote par le peuple, en juin dernier, d'un nouvel article constitutionnel sur l'assurance-chômage, il semble donc aujourd'hui que, du côté des Chambres, les obstacles principaux à une solution du problème aient été levés : le « régime transitoire » pourra entrer en vigueur dès le 1er avril de l'année prochaine (affiliation obligatoire de tous les salariés et cotisations — acquittées par moitié par les employeurs et les travailleurs — perçues par les caisses de compensation AVS). Dans une seconde phase, quand bien même la machine législative continuerait à fonctionner sans trop de ratés, les cinq ans de vie (au maximum) accordés à ces dispositions provisoires ne seront, semble-t-il, pas de trop pour mettre au point une législation définitive.

S'il règne un « consensus » actuellement dans notre pays sur l'urgence des mesures à prendre pour assurer convenablement les travailleurs contre le chômage, il ne doit pas pour autant faire oublier le fait principal : le chômage existe ! Et malgré les renvois massifs de travailleurs étrangers, le nombre de chômeurs pose des problèmes économiques et sociaux sérieux, que ne peut faire oublier le sourire de certains patrons, ravis de jouer d'une certaine tension sur le marché de l'emploi pour durcir les négociations entre « partenaires sociaux » ou revoir les échelles de salaires.

Pas de contre-offensive

En réalité, il faut admettre que sur le front du chômage, rien de bien nouveau n'est apparu, depuis des mois, tant dans les milieux patronaux que du côté des pouvoirs publics, qui puisse passer pour l'ébauche d'une contre-offensive durable. Est-ce que l'on se résigne à l'institutionnalisation de cette « armée industrielle de réserve constituée par les chômeurs » ? Est-ce que l'on attend simplement que l'orage passe ? Dans les deux cas, le diagnostic paraît léger. Peut-on légi-

timeusement plaider à longueur de journée pour une certaine stabilité sociale et abandonner parallèlement des centaines, voire des milliers de travailleurs à leur chômage, fussent-ils convenablement assurés ? Peut-on tabler raisonnablement sur une disparition prochaine du chômage alors que tout indique que, au-delà de la récession, les problèmes d'emploi de demain trouvent leur origine dans des changements démographiques et sociaux qui se sont accentués depuis une génération (voir les difficultés d'intégration des jeunes dans la population active, voir les difficultés insurmontables des moins jeunes à retrouver un emploi après leur licenciements) ?

Le coup par coup

Au total, c'est à peine si l'on a vu, dans le secteur de l'horlogerie (parce que le climat était probablement plus explosif là qu'ailleurs) poindre un plan d'ensemble, gage d'un certain dynamisme pour les années à venir, et imaginé de concert par tous les milieux intéressés. Pour le reste, c'est le règne du coup par coup, malheureusement inefficace pour fonder une réponse constructive à cette interrogation capitale, à moyen et long terme.

Il ne s'agit pas ici de détailler une solution miracle à ce problème. Il est intéressant tout de même de faire le tour des principaux « modèles » à l'honneur en la matière chez nos voisins européens¹.

La tactique la plus usitée est bien sûr celle qui consiste à subventionner momentanément l'industrie pour qu'elle ne procède pas à des licenciements, au moins pas à des licenciements massifs. En Grande-Bretagne, le gouvernement s'est engagé ainsi aux côtés de sociétés en difficultés comme Chrysler, et s'est lancé dans des programmes d'emploi dans les services publics (subventions à des municipalités pour des projets d'intérêt local, subventions temporaires à des employeurs en passe de licencier, subventions,

encore, de recrutement pour des entreprises qui embauchent des jeunes, subventions, enfin, pour la constitution de « stocks anti-crise »).

Subsides diverses

En France, l'attitude gouvernementale est encore plus caractéristique : des entreprises sont forcées de garder une main-d'œuvre en surnombre, mais des sociétés reçoivent aussi des subsides pour la reconversion professionnelle de leurs ouvriers ou des aides pour favoriser leur installation dans des régions touchées par la récession. Même politique « grosso modo » en Italie, où des entreprises réduisent la durée de la semaine de travail mais perçoivent des subventions gouvernementales pour compenser le « manque à gagner » qui en résulte.

Réaction plus lente en Allemagne (moins de tensions sociales : les ouvriers allemands sont au bénéfice d'allocations de chômage qui leur permettent de recevoir un plein salaire pendant une année après leur licenciement) où a été mis pourtant au point un plan dont l'objectif est le plein emploi pour le début des années huitante : les salariés allemands sont appelés à modérer leurs revendications salariales et les entreprises sont engagées dès lors à pousser leur auto-financement, gage d'un surplus d'emplois.

Planification à la suédoise

C'est en définitive en Suède que l'on trouvait jusqu'ici la tentative la plus cohérente de lutte contre le chômage (Olaf Palme : « Il faut s'occuper du chômage avant que le chômage apparaisse : c'est une affaire de priorités ; vous devez décider si vous entendez dépenser de l'argent pour quelques gadgets de plus, ou bien améliorer la qualité de la vie ») à travers des « programmes intégrés » devenus monnaie courante depuis des années, et qui permettent par exemple, grâce à tout un arsenal de mesures de réadaptation et de réinsertion professionnelles, de « laisser tomber en faillite » les sociétés en difficultés et pour qui une aide financière ne serait qu'un palliatif mo-

¹ Voir aussi « Business Werk », 21.3.76.

mentané avant de nouvelles rechutes. Il faut noter, parmi les remèdes à la disposition de l'organisme central de planification économique, des subventions à l'emploi et à l'investissement pour les entreprises, des subventions à la formation professionnelle et au placement, « une assistance au développement régional ainsi que des débouchés pour des emplois dans les travaux publics et les services publics ». Le tout sous le signe prioritaire de la lutte pour le plein emploi qui passe avant même les efforts menés constamment pour juguler l'inflation.

L'expérience typiquement helvétique de la « concertation sociale » permettra-t-elle d'engager enfin le débat national qui permettrait, au minimum, de tirer parti des choix des pays européens, tous plus ou moins aux prises avec les problèmes inhérents à un chômage redevenu virulent avec la récession ?

Partir

« Les Suisses vont à la gare mais ils ne prennent jamais le train ». Cette boutade correspondait à une certaine réalité dans les années d'après-guerre. Aujourd'hui, les Suisses paraissent être saisis de la fringale des voyages. Jeunes et vieux, habitants des villes et des villages, de toutes classes sociales, ils prennent la route, la mer, le train, l'avion à la rencontre du monde entier. Quelques illustrations sur le vif.

Fabienne : 20 ans, père employé postal, après avoir obtenu la « matu », elle est partie pour New York avec un copain ; a voyagé durant plus de huit mois aux Etats-Unis et au Mexique. Jean-Pierre : 18 ans, milieu ouvrier, pas de diplôme, a vécu une année au Moyen-Orient et en Inde. Jacques : 20 ans, milieu employé, cuisinier, part pour la Thaïlande. Patrick et Jean-Louis, 22 ans, milieux employés, apprentissages de serrurier et de mécanicien, partent en voiture pour le Cachemire. Pierre, 24 ans, licencié en lettres, est en

Amérique latine pour une année ou deux. Nicole en Inde. Sophie et Marianne reviennent d'Israël, Stéphane et Laurent d'Afghanistan...

Le troisième âge aussi

D'autres classes d'âge ? Mademoiselle P., secrétaire, 42 ans, rentre d'un voyage organisé aux Célèbes. Monsieur G., employé, 46 ans, revient d'un safari au Kenya. Madame R., 68 ans, et Madame S., 70 ans, ont « fait » les Etats-Unis ; les contemporains de C., Bangkok. Et nous recevons des cartes postales du Yémen, des Maldives, de Surabaya...

Partir... Nous sommes de cette génération qui a rêvé sur les cartes de géographie, les voyages de l'apôtre Paul et de Marco Polo, les aventures de Monfried et de Kessel, les taches blanches des continents. En auto-stop, nous avons découvert l'Europe dans les années cinquante, en charter les autres civilisations dans les années soixante. Mais à 20 ans, le Suisse moyen connaissait à peine son canton.

Depuis quelques années, la révolution des transports a supprimé les distances, télescopé les cultures. Dorénavant les voyages sont à portée de toutes les bourses, de tous les âges ; ceci dit sans faux snobisme de privilégiés. Nous sommes à l'aube d'une extraordinaire mobilité géographique, privilège pour l'instant des pays riches. Et les Suisses sont devenus, grâce au franc lourd, les Américains des années cinquante !

Bureaux de voyages, institutions diverses, agences et journaux rivalisent d'imagination : Nouvelle-Guinée et visite des tribus de Papous ; Guyane, Amazonie et derniers Indiens ; Yémen ; Sahara, l'été en hiver. On fait une croisière ou le tour du monde, un circuit ou un safari, à la carte aventure ou tout compris organisé. Hors saison à des conditions exceptionnelles pour les pensionnés AVS. Et ils sont nombreux ceux qui, au soir d'une vie laborieuse, n'ayant jamais quitté leur région, peuvent découvrir d'autres pays, d'autres horizons. Madame veuve P., habitant un village du Valais, a d'abord fait un tour en auto-

car en Espagne ; c'était la première fois qu'elle quittait la Suisse... avec une amie de son canton, veuve elle aussi, elle est partie pour l'Amérique ; elles projettent, avec d'autres amies, de « faire » l'Orient.

Les jeunes n'attendent plus d'avoir un emploi stable ou la retraite pour découvrir le monde. Dès le début de l'été, étudiants et apprentis s'égaillent aux quatre coins de la planète ; bouclent leur sac, prennent la route ou l'air pour l'Asie, l'Amérique. Certains interrompent leurs études et leur apprentissage, d'autres s'accordent un répit pour chercher autre chose, d'autres encore partent, reviennent, travaillent le temps d'amasser un pécule, et repartent. Au grand désespoir des parents qui voudraient les voir s'intégrer à la société.

A moindres frais

Tous les chemins ne mènent pas à Kathmandou. Partir, c'est aller à la découverte des autres cultures, des hommes. Pour les jeunes toutes les aventures sont maintenant ouvertes. Point n'est besoin d'avoir une fortune personnelle comme l'imaginent les pantoufflards. Bruxelles - Lima et retour, ou Paris - Mexico et retour pour moins de 1000 francs suisses ; New York 800 fr.s. ; Bombay 1000 fr.s. ; Djakarta 2000 fr.s. en charter. Les débrouillards trouvent même des conditions plus avantageuses. En outre, diverses publications donnent des tuyaux sur les transports et le milieu qui permettent le mini-budget : 6 fr.s. par jour en Inde ; 10 fr.s. aux Etats-Unis. Avec ce qu'on dépense en un mois en Occident, on vit un an dans un pays sous-développé d'Asie.

De retour à Genève, Fabienne, qui a subi le choc de New York, marche dans les rues basses : « Comme ils sont riches, comme ils sont bien habillés ». Sophie : « Quelle société bien organisée ». Jean-Pierre : « J'ai envie de repartir tout de suite ». Laurent : « Qu'est-ce qu'on peut faire ? ». Madame P. : « Qu'on est bien chez nous ».

40 heures : les syndicats ne savent ni le jour, ni l'heure

Quarante heures de travail par semaine : le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Union centrale des associations patronales ne met pas de gants pour remettre les syndicats — le « partenaire social » de rigueur — à leur juste place. Déjà lors de leur congrès de Bâle, les délégués syndicaux avaient été mystifiés par un communiqué patronal de dernière heure, juste assez laconique pour laisser croire que l'initiative des POCH pour les quarante heures était dépassée par un large accord intervenu sur le sujet entre « partenaires ». Il s'était révélé plus tard que le « oui » patronal de principe cachait dans la pratique tellement de conditions restrictives qu'il en était dépourvu de substance.

Aujourd'hui, il s'avère non seulement que les associations patronales persistent dans leurs réserves (E. Canonica a dû concéder : « En pério-

de de récession on dit que ce n'est pas possible à cause des coûts et en période de haute conjoncture à cause des travailleurs étrangers »), mais elles prétendent encore choisir elles seules le jour et l'heure d'éventuelles négociations.

Un document récent de la dite Union centrale des associations patronales précise en effet, unilatéralement et péremptoirement, que les conditions posées pour entamer des pourparlers en vue d'une réduction de la durée du travail « ne sont pas encore remplies : à l'heure actuelle, des réductions de l'horaire de travail affaibliraient la capacité de concurrence de notre économie, entraîneraient des fermetures d'entreprises et accroîtraient le chômage ; personne ne sait encore à quel moment la récession aura été dépassée, et atteinte de la reprise ».

Rompez !

LE CARNET DE JEAN-LOUIS CORNUZ

De l'art

Je suis allé visiter, cet été, la Biennale de Venise — cette biennale qui a connu des heures de gloire, l'année, par exemple, où elle a distingué Giacometti et Manessier.

Cette année, on avait proposé aux artistes un thème, celui de l'environnement, ou si l'on préfère celui de l'artiste face à la société, face à son milieu.

On aime les tartes à la crème ou on ne les aime pas. Personnellement, je ne rafolle pas. Mais admettons.

Un peu surpris tout de même de me trouver dans l'un des pavillons scandinaves devant une bicyclette vietnamienne, dont une notice m'apprenait qu'elle avait servi à acheminer du matériel le long de la piste Ho Chi Minh et contribué ainsi à la victoire de Hanoï. Il est probable que je suis désormais trop vieux : j'avoue ne pas voir le

rapport qu'il y a entre la dite bicyclette et l'art scandinave ou même le problème de l'environnement.

Surpris encore plus devant les « œuvres » de l'Américain Bill Beckley (dont je dois à la vérité de dire qu'elles étaient exposées non pas dans les pavillons de l'exposition, mais dans une annexe située à la Giudecca) :

Cinq photos

Une première photo figurant une rue d'une quelconque bourgade aux Etats-Unis, avec drugstore, pub, etc. Une seconde photo représentant un paysage forestier. Une troisième photo représentant quatre mains tenant chacune une salière, au-dessus d'une quatrième photo de — pour autant que j'aie pu en juger — hamburgers, avec les mots « Salt, Pepper, Winter » en guise de légende. Une cinquième photo enfin présentant une partie d'un clavier de machine à écrire, accompagnée d'un long texte en anglais avec traduction en italien.

Bien. De nouveau, j'ai un peu de peine à voir le rapport... etc.

Trêve de plaisanteries ! Une exposition a toujours deux aspects : ce qui est exposé et proposé, et ce qui n'est *pas* exposé, les artistes qui ne sont *pas* invités...

Mais de ceci, la semaine prochaine.

J. C.

INTERNEMENT ADMINISTRATIF

Les points sur les « i »

Il semble que notre texte intitulé « Internement administratif et liberté individuelle » (DP 373 et 374) ait suscité quelques inquiétudes chez les lecteurs attentifs au problème. C'est en tout cas ce que nous apprend le Service de prévoyance sociale et d'assistance publique vaudois (Département de la prévoyance sociale et des assurances) qui nous prie de préciser que les dispositions prévoyant l'internement, contenues dans les articles 111 et 112 de la loi sur la prévoyance sociale et l'assistance publique ont bien été abrogées (par la loi du 7 décembre 1971). Et nos correspondants de préciser : « Au demeurant, la modification de la loi ne faisait que codifier la pratique administrative ; en effet, l'internement dans une colonie de travail n'était plus prononcé depuis de nombreuses années et nous nous sommes réjouis de la disparition de ce qui n'était pas, effectivement, un fleuron de notre droit ». Une imprécision dans la rédaction des textes en question a-t-elle pu faire croire que nous ne tenions pas compte, avec soulagement, de cette évolution de la législation vaudoise ? Cela méritait que nous mettions ici les points sur les « i » ! D'autant plus que, sur le plan suisse, et à travers les cantons, comme nous le soulignons, il reste encore du pain sur la planche pour harmoniser, sur ce point, nos lois avec la Convention européenne des droits de l'homme.